

▪ **CR AFFICHÉ** sur le panneau situé à l'Hôtel de Ville Place Foch 61000 ALENÇON (à côté du service Etat-Civil) aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine d'Alençon

▪ **CR PUBLIÉ** en même temps sur le site Internet CUA : <http://www.communaute-urbaine-alencon.fr>

▪ Les délibérations et les 3 derniers procès-verbaux adoptés des séances du Conseil sous forme numérique sont consultables sur le site Internet CUA : <http://www.communaute-urbaine-alencon.fr>

**BUREAU DÉLÉGUÉ
DU 19 NOVEMBRE 2020
TÉLÉCONFÉRENCE**

COMPTE-RENDU DE SÉANCE POUR AFFICHAGE

Affiché le 27 novembre 2020
conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Bureau Délégué de la Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 12 novembre 2020 et sous la présidence de **Monsieur Joaquim PUEYO**, s'est réuni en **téléconférence (audio conférence/vidéo conférence) publique** en application de la loi n° 2020-1372 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Romain BOTHET qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO.
M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à Mme Fabienne MAUGER.

M. Romain DUBOIS, M. Joseph LAMBERT, M. Jean-Patrick LEROUX, M. Edgar MOULIN, M. Joël TOUCHARD, M. André TROTET, excusés.

Monsieur Daniel BERNARD est nommé **secrétaire de séance**.

Le **procès-verbal** de la dernière réunion du **8 octobre 2020** est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

N° BCU20201119-001

COMMUNAUTÉ URBAINE

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DES DIVERS ORGANISMES EXTÉRIEURS - MODIFICATION N° 1

Par délibération du 10 septembre 2020, conformément aux dispositions des articles L.5211-1 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil de Communauté procédait à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein des divers organismes.

Il est proposé aux membres présents des modifications et des ajouts.

1/ Lycée Leclerc-Navarre (Modification)

Suite à leur fusion, les lycées Leclerc et Navarre forment désormais un seul lycée avec un Conseil d'Administration unique.

Avaient été désignés :

- pour siéger à Navarre : TOUCHARD Joël (Titulaire) et VIEL Annette (Suppléante),
- pour siéger à LECLERC : POIRIER-CHRISTIAN Sylvie (Titulaire) et VOLTIER Martine (Suppléante).

Aujourd'hui, il convient de désigner seulement un titulaire et un suppléant.

Se portent candidats :

Titulaire	Suppléant
Joël TOUCHARD	Sylvie POIRIER-CHRISTIAN

2/ Association « France Urbaine » (Modification)

Monsieur Joaquim PUEYO avait été désigné pour représenter la Communauté urbaine d'Alençon (CUA).

En application des dispositions des nouveaux statuts de l'association adoptés en janvier dernier, la Communauté Urbaine doit désigner des représentants à l'Assemblée Générale dont la première réunion est prévue en mars 2021. Outre Monsieur Joaquim PUEYO, Président, membre de droit, la CUA doit être représentée par 3 autres représentants désignés en veillant au respect de la parité.

Se portent candidats :

Monsieur Joaquim PUEYO (membre de droit)
Madame Anne-Sophie LEMÉE
Monsieur Ahamada DIBO
Madame Fabienne MAUGER

3/ Syndicat mixte pour l'aménagement et la promotion des parcs d'activités d'intérêt départemental de Cerisé et Arçonnay (Modification)

Madame Sophie DOUVRY avait été désignée pour représenter la Communauté Urbaine en qualité de titulaire avec 6 autres membres (Messieurs DIBO – COUSIN – LAUNAY D. – TOUCHARD – BOTHET – LURÇON) et 7 suppléants (Mesdames LEMEE – PAILLOT – VIEL – ZENITER – Messieurs LAUNAY S. – AIVAR – ASSIER L.). Or, elle siège également au sein de cet organisme pour représenter le Conseil Départemental.

Comme elle ne peut pas y siéger au titre des deux représentations, il convient de nommer un nouveau représentant pour la CUA.

Se porte candidat :

Madame Anne-Sophie LEMÉE

4/ Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Val d'Écouves

Il est rappelé aux membres présents que la Communauté urbaine d'Alençon est membre de ce syndicat en représentation substitution pour les communes de Cirail, Gandelain, La Lacelle, La Roche Mabile, Saint-Ellier-Les-Bois et L'Orée-d'Écouves.

Lors de sa constitution en commune nouvelle, L'Orée-d'Écouves avait conservé au sein du syndicat un nombre de sièges (8) égal à la somme des sièges (2) détenus précédemment par chacune des anciennes communes (4). Or, depuis le renouvellement général des conseils municipaux, conformément aux statuts du syndicat, la Commune de L'Orée-d'Écouves est désormais représentée par deux membres. Par délibération du 10 septembre dernier, le Conseil Communautaire avait désigné 8 membres, il convient d'en conserver seulement 2, sachant que par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal de L'Orée-d'Écouves proposait :

Monsieur Laurent YVARD
Monsieur Joël CHEVALLIER

5/ Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) de l'Orne et Sous-commission Départementale pour l'Accessibilité (SCDA) (Ajout)

Suite à une demande formulée par la Direction Départementale des Territoires (DDT), il convient de désigner deux représentants de la CUA pour siéger au sein des commissions désignées ci-dessus, sachant que l'un siège au titre des représentants des maîtres d'ouvrages et gestionnaires de voirie ou d'espaces publics et que l'autre siège au titre des représentants des services de transports.

Se portent candidats :

Au titre des représentants des maîtres d'ouvrages et gestionnaires de voirie ou d'espaces publics
- Madame Anne-Sophie LEMÉE
Au titre des représentants des services de transports
- Monsieur Sylvain LAUNAY

Le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE**, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 de ne pas procéder au scrutin secret,

➤ **DÉSIGNE** ainsi qu'il suit et conformément aux dispositions des articles L.5211-1 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les élus appelés à siéger aux sein des divers organismes extérieurs comme suit :

1/ Lycée Leclerc-Navarre :

Titulaire	Suppléant
TOUCHARD Joël	POIRIER-CHRISTIAN Sylvie

2/ Association « France Urbaine » :

Monsieur Joaquim PUEYO (membre de droit)
Madame Anne-Sophie LEMÉE
Monsieur Ahamada DIBO
Madame Fabienne MAUGER

3/ Syndicat mixte pour l'aménagement et la promotion des parcs d'activités d'intérêt départemental de Cerisè et Arçonnay :

Titulaires	Suppléants
Ahamada DIBO	Anne-Sophie LEMÉE
Patrick COUSIN	Anita PAILLOT
Denis LAUNAY	Sylvain LAUNAY
Joël TOUCHARD	Francis AIVAR
Romain BOTHERT	Annette VIEL
Gérard LURÇON	Brigitte ZENITER
Anne-Sophie LEMÉE	Ludovic ASSIER

4/ Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Val d'Écouves :

Monsieur Laurent YVARD
Monsieur Joël CHEVALLIER

5/ Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) de l'Orne et Sous-commission Départementale pour l'Accessibilité (SCDA) :

Au titre des représentants des maîtres d'ouvrages et gestionnaires de voirie ou d'espaces publics
- Madame Anne-Sophie LEMÉE
Au titre des représentants des services de transports
- Monsieur Sylvain LAUNAY

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

N°BCU20201119-002

ASSURANCES

MARCHÉ N° 2018/036C PRESTATIONS D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL DE LA CUA - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER UN AVENANT N° 1

Le 20 décembre 2018 a été notifié le marché n° 2018/036C relatif aux prestations d'assurance «risques statutaires du personnel de la CUA», conclu avec le cabinet ASTER représentant l'assureur MILLENIUM INSURANCE COMPANY (MIC) pour un taux de cotisation de 0,77 % de la masse salariale, franchise 90 jours, pour un montant initial de 81 803,78 €.

Le titulaire souhaite revoir le marché au regard de la dégradation du risque lié à la pandémie COVID-19 en revalorisant le taux de cotisation de 5 %.

En application des articles R.2194-3 à R.2194-5 du Code de la Commande Publique, il est proposé d'adopter un avenant n° 1 afin d'entériner l'augmentation du taux de 0,77 % à 0,81 % proposée au regard des sujétions techniques imprévues et de ce réexamen. Ainsi la contribution pour l'année 2021 passerait de 81 263,78 € à 85 326,97 €.

Le marché prend fin le 31 décembre 2021, ainsi l'augmentation sur la totalité du marché est limitée à 5 %.

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 10 novembre 2020,

le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** d'imputer la dépense sur la ligne budgétaire 012 020 6455.1 du budget concerné,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :

- un avenant n° 1 au marché n° 2018/036C relatif aux prestations d'assurance « risques statutaires du personnel de la CUA », conclu avec le cabinet ASTER représentant l'assureur MILLENIUM INSURANCE COMPANY (MIC) au regard de la dégradation du risque lié à la pandémie COVID-19, considéré comme sujétion technique imprévue. Le taux passe de 0,77 % à 0,81 % soit une augmentation de 5 % sur la totalité du marché,
- tous documents utiles relatifs à ce dossier.

N° BCU20201119-003

DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSITION DE MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSVERSALITÉ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE - CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

1. Objectifs

- construire une culture commune entre les élus sur le territoire, les enjeux énergétiques et écologiques,
- créer une dynamique intra-communale sur les TransitionS et accompagner les communes à s'engager dans des actions concrètes collectives,
- co-construire avec les services, partenaires et citoyens, la feuille de route de la Communauté urbaine d'Alençon (PCAET, Cit'ergie, TVBN, PAT...),
- communiquer sur les dispositifs, les projets, les labels...

2. Missions du Groupe de Travail TransitionS

Le groupe de travail TransitionS, accompagné par les services, sera en charge de l'élaboration et du suivi de la politique Transition Énergétique et Écologique de la Communauté urbaine d'Alençon :

- élaboration du Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET),
- élaboration du Plan Alimentaire Territorial (PAT),
- élaboration du plan d'actions Trame Verte (Bleue) et Noire,
- suivi des travaux du prestataire sur les clauses environnementales dans la commande publique,
- suivi des projets d'énergie renouvelable,
- suivi du label Cit'ergie,
- construction outils/programme d'animations et de sensibilisation (Université du développement durable)...

Il sera présidé par Monsieur Romain BOTHET, Vice-président délégué au Développement Durable, et sera composé, selon les sujets et les règles COVID en vigueur, des élus dont la délégation est en lien avec les TransitionS (finances, économie, planification, éclairage public, bâtiments, GEMAPI, déchets, mobilité, commande publique, restauration scolaire, CIAS, etc.) ainsi que les élus des communes concernées par un projet d'énergie renouvelable et tous les élus volontaires et intéressés.

3. Méthodes et moyens proposés

Pour répondre aux objectifs, il est proposé :

- d'organiser des « modules » de sensibilisation, formation et co-construction (une demi-journée par mois à partir de novembre 2020) avec les acteurs du territoire, les services et sur le terrain,
- d'organiser des réunions régulières sur le suivi de la feuille de route et des projets,
- de favoriser des moments d'échanges et de débats entre les élus communautaires et les élus des communes...

Le service Développement Durable sera en charge de l'organisation des réunions en lien avec les services et le Cabinet. Selon la programmation validée, le budget de l'opération comprendra l'intervention de prestataires, les frais de location de véhicule, et les repas des élus.

Deux fois par an, les élus du groupe présenteront un rapport bilan.

3.1. Diagnostic des collectivités et co-construction de la feuille de route sur les compétences (novembre)

Présentation des bilans Carbone des collectivités et indicateurs globaux Cit'ergie (par les services, Carbone consulting et les élus/services).

Ateliers en binôme sur la réactualisation de la feuille de route des compétences des collectivités, adéquations avec le programme des élus et priorisation sur le mandat.

3.2. Modules d'informations thématiques/proposition prévisionnelle (novembre 2020 à mars 2021)

Alimentation – Production

- a. Rencontre des acteurs de l'alimentation : Chambre d'Agriculture, Ecoscovia, Bio en Normandie, Rhizome, SAFER, etc.,
- b. visite de ferme et/ou espace test de Bretoncelles avec témoins élus porteurs du projet.

Alimentation – Consommation

- a. Rencontre avec les acteurs : retour expérience sur l'accompagnement « 100% bio »,
- b. visite de la cuisine centrale et/ou de la légumerie Anais.

Énergie - Production

- a. Présentation des différentes énergies renouvelables (atouts, menaces...) en s'appuyant sur les projets des communes de la CUA et présentation de l'accompagnement de la CUA,
- b. visite de sites avec les développeurs et les Maires des communes (Parc éolien de Pré en Pail et/ou projet méthanisation à Gaillon et/ou projet photovoltaïque à Surdon).

Énergie - Consommation

- a. Rencontre avec les acteurs de la rénovation énergétique et de l'Écologie Industrielle et Territoriale : Région Normandie, Région Pays de la Loire, ADEME, représentants des professionnels...,
- b. visite d'une entreprise « vertueuse » du territoire.

Biodiversité

- a. Rencontre avec les acteurs : état des lieux sur les milieux et espèces avec GEMAPI, AFFO, PNR,
- b. visite de la Fuie des Vignes et inventaires naturalistes nocturnes.

Les modules d'informations thématiques sont ouverts à tous les élus communautaires. La priorité sera donnée aux élus en charge des dossiers et membres du groupe de travail.

Les travaux du groupe TransitionS sur la co-construction du PCAET, PAT, TVBN...commenceront début 2021.

Le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE :**
 - la création du groupe de travail TransitionS composé d'élus communautaires et communaux,
 - les modalités d'organisation de ce groupe,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

N° BCU20201119-004

DÉVELOPPEMENT DURABLE

FINANCEMENT DE LA DÉMARCHE TERRITOIRE DURABLE 2030 - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION AVEC LA RÉGION NORMANDIE

1. Contexte

Par délibération en date du 13 décembre 2018, faisant suite à la candidature de la Communauté urbaine d'Alençon (CUA) à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Normandie « Territoire durable 2030 », le Conseil a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de partenariat financier avec la Région Normandie.

A travers cette convention, la CUA s'est engagée à mettre en place des actions sur différentes thématiques :

- thème 1 - Démarche interne de développement durable : coordonner la démarche en transversalité, encourager l'intégration des clauses environnementales dans la commande publique et élaborer un Plan de Déplacement Administration,
- thème 2 - Énergie : élaborer une stratégie de transition énergétique « 100% énergie renouvelable 2040 »,
- thème 3 - Biodiversité : réaliser un diagnostic et un plan d'actions concerté sur la Trame Verte et Bleue,

- thème 4 - Économie circulaire : élaborer une stratégie sur l'économie circulaire avec un focus sur l'Écologie Industrielle et Territoriale,
- thème 5 - Éducation au Développement Durable : mettre en place des évènementiels et des actions de sensibilisation sur le développement durable,
- thème 6 - Agriculture durable : accompagner la restauration commerciale à intégrer du bio et local dans leurs menus et à réduire le gaspillage alimentaire en vue d'un évènement de valorisation et de promotion des circuits-courts,
- thème 7 - Mobilité durable : mise en place d'itinéraires en mode doux.

Compte tenu du plan de financement, la Région Normandie s'est engagée à verser à la CUA une subvention d'un montant maximum de 120 508 € pour les thèmes 1, 3, 4 et 5. La collectivité, via la convention avec la Région et l'ADEME Normandie « 100% Énergies renouvelables », a bénéficié d'une subvention de 20 000 € sur le thème 2. Le thème 6 a fait l'objet d'une réponse à l'appel à propositions Région – Union Européenne « Création, développement et promotion des circuits-courts et des marchés locaux » pour un budget de 100 000 € (plafond de subvention 80 %). Aucune dépense n'est éligible sur le thème 7.

2. Objet de l'avenant

La CUA a bénéficié d'une avance de 40 % de la subvention à la signature de la convention. L'alinéa 2 de l'article 5 « modalités de versement de la convention » prévoyait : « le versement d'un acompte de 30 % du montant maximal de la subvention en année N + 2 sur présentation d'un bilan d'activité intermédiaire accompagné d'un état récapitulatif des dépenses justifiant également de l'utilisation de l'avance initiale ».

La Région Normandie propose de soumettre aux territoires lauréats un avenant modifiant le paragraphe 2 alinéa 2 : « une avance de 30 % d'un montant maximal de la subvention, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses justifiant de l'utilisation de l'avance initiale ».

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 10 novembre 2020,

le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son délégué à signer :
 - avec la Région Normandie l'avenant n° 1 à la convention de financement de la démarche « Territoire durable 2030 » ayant pour objet de modifier les modalités de versement de la subvention régionale, tel que proposé,
 - tous documents utiles relatifs à ce dossier.

N° BCU20201119-005

GESTION IMMOBILIERE

ACQUISITION DU TERRAIN D'ASSIETTE DU PÔLE DE SANTÉ LIBÉRAL AMBULATOIRE SUR LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU CORBÉIS

Dans le cadre de la construction du Pôle de Santé Libéral Ambulatoire à Saint Germain du Corbéis, il est nécessaire d'acquérir auprès de cette commune le terrain d'assiette du bâtiment et des stationnements, cadastré section AI n° 242 p et représentant une surface d'environ 3 320 m².

Un accord est intervenu au prix de 1 € symbolique, les frais de géomètre et d'acte notarié étant à la charge de la Communauté urbaine d'Alençon.

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 10 novembre 2020,

le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle AI n° 242 p, située Espace Henri et Robert Gagnaire à Saint Germain du Corbéis, au prix de 1 € symbolique, les frais de géomètre et d'acte étant à la charge de la Communauté Urbaine,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

GESTION IMMOBILIERE

RELAIS HERTZIEN RUE LAZARE CARNOT À ALENÇON - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER UNE CONVENTION D'OCCUPATION D'UN CHÂTEAU D'EAU

Par délibérations successives des 30 septembre 1993 et 28 mai 2009, la Communauté urbaine d'Alençon (CUA) a donné son accord au Groupement de gendarmerie départementale de l'Orne pour l'installation d'un relais hertzien sur un des trois châteaux d'eau situés rue Lazare Carnot à Alençon, propriété de la Communauté Urbaine.

La convention relative à cette occupation est arrivée à échéance et doit être renouvelée pour une période de 12 ans, rétroactivement à compter du 1^{er} septembre 2020. En contrepartie, la Communauté Urbaine percevra une indemnité annuelle de 1 319,52 €, sachant que celle-ci pourra être révisée chaque année.

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 10 novembre 2020,

le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** la conclusion d'une nouvelle convention avec le Groupement de gendarmerie départementale de l'Orne pour l'installation d'un relais hertzien sur un des trois châteaux d'eau situés rue Lazare Carnot à Alençon, pour une durée de 12 ans, rétroactivement à compter du 1^{er} septembre 2020,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer cette convention d'occupation ainsi que tous documents utiles relatifs à ce dossier.

MUSÉE

DÉPÔT-VENTE D'UN OUVRAGE "DENTELLE D'ALENÇON, UN JARDIN ORNÉ. RECUEILS DE DENTELLES ET POÈMES" - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION «LA DENTELLE AU POINT D'ALENÇON»

La boutique du Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle propose un certain nombre d'articles en rapport avec la dentelle et le Point d'Alençon dans le domaine de l'édition (catalogues), de la papeterie/carterie (créations Liliun/Hélène Mansiat) et de l'artisanat d'art (médailles de dentelle au Point d'Alençon du Mobilier National et produits en porcelaine de l'association « La Dentelle au Point d'Alençon »).

Dans le cadre du 10^{ème} anniversaire de l'inscription du savoir-faire de la dentelle au Point d'Alençon sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco le 16 novembre 2020, l'association « La Dentelle au Point d'Alençon » a décidé de commercialiser un recueil de poèmes illustrés par des motifs de dentelle au Point d'Alençon provenant des fonds de l'association, du Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle et de collections privées.

Pour promouvoir la diffusion de ce produit qui contribue à la valorisation du patrimoine de notre territoire, il est proposé au Bureau Délégué d'adopter le principe d'un dépôt-vente de ces articles par l'association « La Dentelle au Point d'Alençon » auprès du Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle, dont les conditions sont précisées dans une convention.

Le prix unitaire de ce nouveau produit est de 30 € pour l'ouvrage « Dentelle d'Alençon, un jardin orné. Recueils de dentelles et poèmes ».

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 10 novembre 2020,

le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** la mise en place d'un dépôt-vente de l'ouvrage « Dentelle d'Alençon, un jardin orné. Recueils de dentelles et poèmes » par l'association « La Dentelle au Point d'Alençon » auprès du Musée des Beaux-arts et de la Dentelle de la Communauté urbaine d'Alençon,

➤ **APPROUVE** la convention de dépôt-vente, ayant pour objet d'en fixer les conditions, telle que proposée,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer cette convention et tous documents utiles relatifs à ce dossier.

TRAVAUX

BOULODROME COUVERT - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER UN AVENANT N° 1 AUX MARCHÉS N° 2019/03601 - 2019/03602 - 2019/03603 - 2019/04600 - 2019/03605 - 2019/03606 - 2019/03607 - 2019/03608

Par délibération du 10 octobre 2019, le Bureau Délégué de la Communauté Urbaine a autorisé Monsieur le Président à signer, en application de l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), des marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue de la consultation lancée pour la construction d'un boulodrome couvert, situé sente des Larrons à Alençon.

Afin de finaliser cette opération qui devrait s'achever fin décembre 2020, il est nécessaire de passer, dans un premier temps et au stade où en est le chantier en fonction des contraintes sanitaires actuelles, un avenant n° 1 à l'ensemble des marchés de travaux passés avec les entreprises suivantes :

- entreprise Colas - marché n° 2019/03601 - lot n° 1 « VRD - Plateforme »,
- entreprise Spaciotempo – marché n° 2019/03602 – lot n° 2 « Gros-œuvre - Charpente- couverture-bardage- menuiseries extérieures »,
- entreprise Marié - marché n° 2019/03603 - lot n° 3 « Ossature bois »,
- entreprise SMA – marché n° 2019/04600 - lot n° 4 « Cloisons -doublages - menuiseries intérieures bois »,
- entreprise MCTI – marché n° 2019/03605 - lot n° 5 « Électricité - VMC »,
- entreprise SCF – marché n° 2019/03606 - lot n° 6 « Plomberie- sanitaire »,
- entreprise Davoust – marché n° 2019/03607 - lot n° 7 « carrelage- faïence »,
- entreprise Gagneux décors – marché n° 2019/03608 - lot n° 8 « peintures ».

L'avenant proposé a pour objet une prolongation de délai d'exécution des travaux de 6 mois en raison de la période de suspension des travaux de 5 mois qui est intervenue du 10 janvier 2020 au 12 juin 2020 et qui est liée à la mise à jour des cavités souterraines ainsi qu'aux conséquences organisationnelles provoquées par la crise sanitaire liée à la COVID-19 (allongement de délais/non co-activité des entreprises).

En conséquence, le délai d'exécution de l'ensemble des marchés de travaux est à prolonger de 6 mois en prévoyant un achèvement des travaux au 21 décembre 2020.

De plus, concernant le marché à prix unitaires n° 2019/03601 - lot n° 1 « VRD - Plateforme » attribué à l'entreprise Colas, l'avenant n° 1 a pour objet complémentaire l'intégration de deux prix nouveaux forfaitaires pour le traitement de cavités souterraines. En effet lors de l'exécution des terrassements a été découverte la présence de cavités souterraines sur l'emprise du terrain, non décelées par la campagne géotechnique initiale. Des sondages supplémentaires ont permis d'en définir leur emplacement et leurs caractéristiques.

Ces deux cavités, ayant des incidences sur la réalisation du projet, ont dû être comblées. La plus-value engendrée est de 6 027,60 € TTC portant le montant du marché de 161 770,99 € TTC à 167 798,59 € TTC.

S'agissant de marchés de travaux pluriannuels, leur signature ne pouvait pas être autorisée par la délibération du 28 juin 2018 qui autorisait Monsieur le Président à signer les marchés lorsque les crédits étaient inscrits au budget. Afin de respecter le parallélisme des formes, le Bureau Communautaire est appelé à se prononcer sur l'adoption des avenants liés.

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 10 novembre 2020,

le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre) :

- **DÉCIDE** d'imputer la dépense sur la ligne budgétaire 21 414 2138.7 du budget concerné,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :
 - les avenants n° 1 aux marchés de travaux n° 2019/03601, 2019/03602, 2019/03603, 2019/04600, 2019/03605, 2019/03606, 2019/03607 et 2019/03608, ayant pour objet une prolongation du délai d'exécution des travaux de 6 mois pour l'ensemble des marchés, plus la prise en charge d'une plus-value liée à la découverte de cavités souterraines pour le marché n° 2019/03601,
 - tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé et personne demandant plus de parole, la séance est levée à 19h25.



Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine,
Maire d'Alençon

Joaquim PUEYO